

LE FUTUR VILLAGE DE MIQUELON

**Agir face au risque de submersion
et d'inondation**



Soumis au risque de submersion et à un Plan de prévention aux risques littoraux qui classe en zone rouge une grande majorité du village actuel de Miquelon, la commune de Miquelon-Langlade s'est lancée depuis 2022 dans une démarche de projet pour aménager un nouveau village, en zone abritée du risque, afin de garantir aux habitants un développement durable sur leur territoire.

LE PROJET EN QUELQUES MOTS

Programme de la phase 1 « pionnière » : 15 parcelles de 800 m² à partir de 2025 et 14 parcelles supplémentaires à partir de 2026 ; ainsi qu'une zone refuge et une zone d'assainissement.

Date de début et de fin : 2024-2030

Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Miquelon-Langlade

Partenaires : Signataires de la Charte : l'État et la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Financeurs du projet : L'État (ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, ministère de la Culture), le Fonds vert : France nation verte, la Banque des territoires et l'Office Français de la Biodiversité.

Maîtrise d'œuvre : Métamorphoses Urbaines (mandataire), agence Anne-Solange Muis, Ingénierie des Iles, CEREG, Bassinet Turquin Paysage, Atelier Zéro Carbone Architectes, VEDESI, PM-AU, Ecoprogrammation, Spruce Expertise.

LES PARTENAIRES

À l'issue de la démarche de l'Atelier des territoires qui a eu lieu en 2022, une charte d'aménagement pour le nouveau village a été signée par les acteurs décideurs du territoire, à savoir : l'État, la Collectivité territoriale et la commune. En tant que partenaire, la Collectivité territoriale a cédé le foncier de la zone de projet inscrite au STAU à la Commune. Pour financer la mise en œuvre du projet, l'État a poursuivi son soutien. Ainsi, les ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, des Outre-mer, de la Culture, contribuent au financement et à l'accompagnement du projet. Depuis 2023, la Banque des Territoires est partenaire du projet, à travers un accompagnement technique et financier.



*Carte de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon (ci-contre)
Vue du village actuel depuis la baie de Miquelon, situé en
moyenne à 2 mètres au-dessus du niveau de la mer.*



L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est un territoire d'outre-mer français, situé à 4700 km de Paris, au sud de Terre-Neuve, dans l'océan Atlantique.

Le village de Miquelon se trouve au nord, sur la commune de Miquelon-Langlade qui s'étend sur trois îles reliées par des cordons sédimentaires cumulant une surface totale de 216 km².

Le village recense un peu moins de 600 habitants à l'année qui vivent sur le cordon de galet reliant l'île Le Cap à la Grande Miquelon. Les maisons sont disposées les unes derrière les autres, le long du front de mer et parallèles au littoral. L'implantation du village s'est ainsi développée pour répondre aux besoins de la pêche à la morue qui nécessitait une proximité avec la mer et un accès aux graves qui permettaient de sécher naturellement le poisson. Si le peuplement des îles n'avait pas été motivé par cette activité économique majeure, il est fort probable que les maisons auraient été davantage éloignées de la mer, comme le montrent les vestiges de l'ancien village Acadien situé à la Pointe à Biche, au sud-est du pont.

Les séchoirs à morue présents le long de la mer se sont progressivement transformés, notamment dans la seconde moitié du xx^e siècle, pour donner lieu à des logements plus grands, modernes et confortables. Les habitations se sont enrichies d'étages et de

caves, et la grande majorité du village (à l'exception des habitations situées au Cap) s'est développée sur une topographie moyenne de 2 à 3 mètres au-dessus du niveau de la mer, sans que les risques naturels présents soient un frein à l'extension du village. Néanmoins, le climat rude, venteux et les tempêtes bien connues des habitants de Miquelon se sont intensifiés depuis quelques années sous les effets du changement climatique et ont amplifié les risques pour les biens et les personnes.

2014 ET L'ARRIVÉE DU PPRL

À la suite de la tempête Xynthia qui a touché le littoral vendéen en 2010, l'État a encouragé la mise en place d'un outil peu exploité pour réglementer l'urbanisation des espaces soumis aux risques de submersion et d'inondation : les Plans de Prévention aux Risques Littoraux (PPRL). En 2014, lors d'une visite présidentielle, François Hollande a déployé le PPRL de Miquelon devant les habitants qui découvriraient le classement en zone rouge, à savoir en zone « inconstructible » d'une grande partie du village, portant atteinte à son développement. Cette nouvelle, inattendue par la population, a engendré une opposition forte au PPRL suivie de mouvements de contestation, notamment lors de la visite d'Annick Girardin en 2019, alors Ministre des Outre-Mer, durant laquelle, deux cents habitants

DEUX CENTS HABITANTS SE SONT RÉUNIS AU SUD DU PONT, PRÈS DU CHEMIN DES ROSES, POUR MARQUER LEUR INTÉRÊT DE VOIR SE DÉVELOPPER UN NOUVEAU LIEU D'URBANISATION PROTÉGÉ DU RISQUE.

se sont réunis au sud du pont, près du Chemin des Roses, pour marquer leur intérêt de voir se développer un nouveau lieu d'urbanisation protégé du risque. Suite aux revendications, et notamment celles des jeunes ménages désirant s'installer sur la commune, la Collectivité territoriale a décidé d'inscrire dans son Schéma d'aménagement et d'urbanisme (STAU) le lieu identifié en « zone d'aménagement potentiel » sur une surface d'environ 150 ha. En attendant un projet d'aménagement, la Collectivité Territoriale l'a laissé classé en « zone naturelle ».

À PARTIR DE 2020, LES PRÉMISSSES D'UN PROJET

L'ORIGINALITÉ DE LA DÉMARCHÉ DE L'ATELIER DES TERRITOIRES RÉSIDE DANS LA COCONSTRUCTION DU DESSIN D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT

De son côté, la commune de Miquelon-Langlade a sollicité les services de l'État pour obtenir une aide et des conseils concernant le devenir de la commune. Pour les accompagner, le Ministère de la transition écologique a financé un **Atelier des territoires** qui s'est déroulé sur

l'année 2022 (de janvier à septembre), puis s'est prolongé sur l'année 2023 (d'octobre 2022 à septembre 2023) afin d'aider les acteurs locaux et les partenaires à s'engager dans une réflexion collective autour du devenir du village. Cet atelier a conduit au projet de déploiement du village situé dans la zone inscrite au STAU.

L'adaptation aux changements climatiques est une priorité pour la commune. Les effets du changement climatique ont pour conséquences d'accentuer la vulnérabilité du village. Il est nécessaire de pouvoir mettre à l'abri la population des risques majeurs en augmentations et dont les conséquences sont sans appel pour notre communauté.

Le projet de relocalisation du village est une volonté forte de l'équipe municipale, mais aussi des habitants, de plus en plus nombreux à participer à la co-construction de ce projet structurant pour l'avenir. Il est l'opportunité, pour un territoire insulaire comme Miquelon, de se repenser d'une manière plus sobre et permet d'offrir la possibilité aux jeunes de continuer de s'y installer.

La municipalité peut compter sur ses partenaires et financeurs afin de l'accompagner dans ce projet d'envergure qui nous place comme précurseurs d'un processus d'adaptation beaucoup plus large.

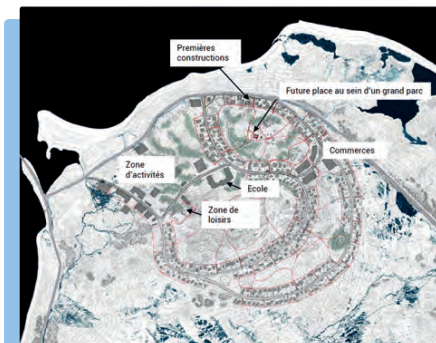
Franck Detcheverry
Maire de Miquelon-Langlade

Au moment où s'achève la phase pionnière du projet de relocalisation du village de Miquelon, chacun aura pu apprécier concrètement le chemin parcouru. Les premières maisons, tout juste sorties de terre, donnent la mesure du rythme soutenu d'avancée des travaux, et témoignent de la motivation qui anime les acteurs de ce projet hors normes, au premier rang desquels la Mairie de Miquelon et les « ménages-pionniers ».

Ce premier défi était de taille ; il a été relevé. Soucieux de répondre à l'exigence de mise en sécurité des personnes et des biens dans un contexte de changement climatique avéré, l'État s'est fortement engagé lors de cette première phase du projet, et n'a pas ménagé ses efforts pour construire le cadre juridique, technique et financier qui permettra de sécuriser la réalisation du projet à long terme.

En seulement quatre ans, des étapes majeures ont été franchies, au point que la relocalisation du village de Miquelon constitue aujourd'hui, bien au-delà des seules frontières de l'archipel, une source d'inspiration pour d'autres territoires exposés aux effets du changement climatique, en France, en Europe et ailleurs dans le monde.

Marc Didio
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon



L'originalité de la démarche de l'Atelier des territoires réside dans la coconstruction du dessin d'un projet d'aménagement qui s'est faite avec les acteurs du territoire, dont les habitants (voir l'illustration ci-dessus), les enfants et les adolescents des deux établissements scolaires de la commune.

Pour engager le projet sur du long terme, une **charte d'aménagement** du futur village a été signée, en janvier 2023, par les trois partenaires décisionnaires : la Commune, la Collectivité territoriale et l'État pour inscrire dans la durée les valeurs portées par le projet et les acteurs dans le temps.



Un Plan de Prévention aux Risques Littoraux (PPRL) laisse les habitants découvrir le classement en zone rouge, à savoir en zone « inconstructible », d'une grande partie du village de Miquelon.



De janvier 2022 à janvier 2023 (date de signature de la Charte) la Commune, la Collectivité Territoriale et l'État construisent ensemble, à travers un Atelier des territoires, le futur d'un projet d'aménagement avec les habitants, dont les enfants et les adolescents.



La nouvelle zone située au sud du Pont, près du Chemin des Roses, est inscrite dans le Schéma d'aménagement et d'urbanisme (STAU). Elle s'étend sur environ 150 ha avec 40 mètres de dénivelé.



Ci-contre : Projection (image 3D) de la phase 2

À COMPTER DE 2024, UN NOUVEAU PROJET D'AMÉNAGEMENT POUR LE VILLAGE

Issu des conclusions et d'un travail de coconstruction avec la population, le projet d'un futur village situé au-dessus du Chemin des Roses a été entamé en janvier 2024.

La phase pionnière

Une **première étape**, dite « **phase pionnière** », a été engagée pour permettre l'aménagement rapide de 15 parcelles de 800 m² le long de la route du Chemin des Roses, accompagnées par un réaménagement de la voirie (piste cyclable et trottoir). La programmation d'un équipement refuge, et d'une station d'assainissement a également été lancée pour s'intégrer dans cette première phase.

Un an plus tard, **elle a été complétée de 14 parcelles** supplémentaires (phase 1 Bis) pour répondre à la forte demande d'habitants pionniers volontaires.

Cette première étape a nécessité **une révision partielle des documents d'urbanisme** (du STAU) qui ont été remis à la Commune et à la Collectivité territoriale en juin 2024.

Cette phase a également été l'occasion de lancer les travaux pour prolonger des réseaux (eau, électricité) débutés en 2024 jusqu'au sud du pont, avant d'être poursuivis en 2025 pour viabiliser les premières parcelles.

En parallèle du travail mené par la maîtrise d'œuvre urbaine, une **étude d'impact environnemental** du projet a été réalisée. En outre, un diagnostic d'archéologie préventive a été exécuté en juin 2024.

À cela s'est ajouté la réalisation d'un **premier cheminement** sur la nouvelle zone afin que les habitants puissent fréquenter le lieu de leur future habitation, se familiariser avec le site, la vue, et ainsi commencer à se territorialiser dans le nouveau territoire.

Une méthode d'évaluation financière inédite

Afin de permettre aux habitants de la phase 1 de quitter rapidement leur habitation actuelle pour entamer la nouvelle construction au Chemin des Roses, les services de l'État, et notamment la DFIP (Direction des finances publiques) ont mis en place une **méthode d'évaluation des biens spécifique au territoire**, basée sur le marché de l'ensemble de l'archipel et qui, à partir du Fonds Barnier, permet d'évaluer le montant du rachat des habitations soumise au risque de submersion.

Fin 2025, 11 permis de construire avaient été déposés, 4 maisons en construction étaient démarrées sur le nouveau village.

La poursuite du plan d'aménagement

En parallèle du lancement de la phase 1 et 1 bis, **l'ensemble du plan guide du nouveau village** (incluant le village actuel) a été lancé, afin de projeter les grandes lignes stratégiques de l'aménagement de Miquelon-Langlade à horizon 2050. Le document a été coconstruit avec les élus et en concertation avec les habitants afin de correspondre au mieux aux attentes et projections des acteurs concernés. L'enquête publique pour le projet d'ensemble a eu lieu à l'été 2026.

L'adaptation des territoires aux impacts du changement climatique est l'un des axes majeurs de la stratégie de la Banque des territoires à horizon 2028. C'est à ce titre, et aux côtés de l'État et de la Collectivité Territoriale, qu'elle mobilise ses ressources techniques et financières pour accompagner la commune de Miquelon dans son projet ambitieux de relocalisation de l'actuel village.

Cette opération est à la fois unique dans sa dimension, exemplaire par sa volonté d'associer pleinement les habitants et importante comme démonstrateur d'un travail concerté entre acteurs institutionnels pour accompagner les mutations nécessaires que vont connaître de nombreux territoires ultramarins côtiers. La Banque des Territoires est fière d'être depuis 2023 partenaire d'un tel projet.

Hervé Tonnaire

Directeur des Outre-mer et Directeur Régional Pacifique, de la Banque des territoires



Un **plan de renaturation** a également vu le jour pour accompagner le plan guide sur la partie du village actuel.

Ainsi, le village se poursuivra sous la forme de phases d'aménagement, afin d'étaler les travaux, les financements et le déménagement sur le moyen et long terme.

Un deuxième permis d'aménager concernant la phase 2 du projet a été déposé en mars 2026. Cette phase comprend la viabilisation de nouvelles voiries formant la première boucle du village, les deux lieux de centralités équipées, ainsi que 67 parcelles résidentielles. Les travaux débuteront en 2027.

La concertation et la coconstruction en continu

Démarrée à la genèse du projet, la concertation a intégré l'ensemble des acteurs dès l'Atelier des territoires, en s'appuyant sur les différents groupes d'acteurs, dont les habitants (enfants et collégiens compris).

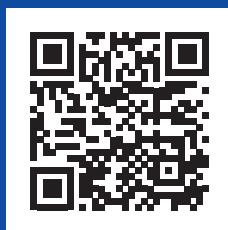
Elle s'est poursuivie sur le projet d'aménagement, **auprès de l'ensemble des habitants**, à travers des plénières publiques à chaque résidence, des ateliers thématiques autour du plan guide ou du plan de renaturation, par exemple, ainsi que des permanences à destination de l'ensemble des habitants. Une attention particulière est donnée aux **ménages dits « pionniers »**, c'est-à-dire aux habitants volontaires pour déménager rapidement au sud du pont, à travers un suivi et un appui spécifique pour l'élaboration de leur projet de construction. De plus, chaque mois de septembre, depuis la première année, un événement de concertation, sous une forme festive, a lieu de façon à mobiliser différemment les habitants et acteurs du territoire. L'occasion de faire une sorte de bilan annuel, d'ouvrir aux sujets et enjeux à venir, et de fêter l'évolution de l'aménagement du nouveau village.

Pour réussir le nouveau village de Miquelon, il faudra l'adhésion des habitants et l'engagement des partenaires. Dans ce cadre, la Collectivité Territoriale a cédé 138 hectares à la mairie et soutient la protection du village actuel, dans l'attente de la mobilité volontaire des habitants. Pour cette opération qui durera plusieurs décennies, l'État devra rester mobilisé tout au long du projet, en proposant notamment une indemnisation juste des habitants. Mais, comme le disait encore l'État, quelques mois en arrière, « l'argent n'est pas un problème », alors l'optimisme est de mise !

Bernard Briand

Président de la Collectivité territoriale

Pour aller plus loin



mairiedemiquelonlanglade.fr

Crédits photographiques : © Christophe Raylat/Métamorphoses urbaines/ASM Éditions --- Plaqueette réalisée par ASM Éditions - Mise à jour 2026